

INFORMATIONS PRODUIT

Code article : 404027 (5kg) 404024 (1kg) ; 404023(500g)

404022 (250g) 404026 (1kg ECO) 404025 (1kg)

Dénomination légale : **Graines de potiron pelées**

Code douanier : 12129999

Désignation commerciale : Graines de courge



Déclaration d'ingrédients – en conformité au règlement INCO (1169/2011)

Graines de potiron pelées 100%.
Origine Chine.

CONSERVATION

Durée de conservation : 12 mois

Conditions de conservation du produit : A conserver dans un endroit frais et sec.

A conserver une température <20°C.

INFORMATIONS NUTRITIONNELLES

Valeur nutritionnelles moyennes	Pour 100g de produit vendu
- Énergie	545 Kcal/ 2 282 kJ
- Matières grasses	48.48 g
Dont acides gras saturés	9.09g
- Glucides	12.12g
Dont sucres	0g
- Fibres	6.1 g
- Protéines	30.3g
- Sel	0 g

SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES

D'après le règlement n°1169/2011, les allergènes suivants doivent être mentionnés sur la liste d'ingrédients
 → **Inscrire « + » si présence et « - » si absence**

Allergènes	Présent dans le produit	Contamination croisée possible		
		Présent sur la ligne de production	Présent dans l'usine	Risque de contamination croisée*
ARACHIDE et dérivés	-	-	+	-
CEREALES CONTENANT DU GLUTEN et dérivés**	-	+	+	+
CRUSTACES et dérivés	-	-	+	-
FRUITS A COQUES et dérivés***	-	+	+	+
LAIT et dérivés (y compris lactose)	-	+	+	+
LUPIN et dérivés	-	+	+	+
MOLLUSQUES et dérivés	-	-	+	-
MOUTARDE et dérivés	-	+	+	+
ŒUFS et dérivés	-	-	+	-
POISSONS et dérivés	-	-	+	-
SOJA et dérivés	-	+	+	+
SULFITES ET ANYDRHIDE SULFUREUX (supérieur à 10mg/kg)	-	+	+	+
SESAME et dérivés	-	+	+	+
CELERI et dérivés	-	-	+	-

** blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées et les produits à base de céréales contenant du gluten.

*** amandes, noisettes, pistaches, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du brésil, noix de Macadamia et noix de Queensland et produits à base de ces fruits.

Critères physico-chimiques	
Pureté	99.95% min
Humidité	7.5% max
Aflatoxines B1	<2µg/kg
Aflatoxines total	<4µg/kg

Critères microbiologiques	
Germes	Limite maximale
Flore totale	1 000 000 UFC/g
Escherichia coli	10 UFC/g
Salmonelles	Absence/25g
Coliformes	10 000 UFC/g
Entérobactérie	10 000 UFC/g
Levures et moisissures	10 000 UFC/g
Staphylocoque	10 UFC/g

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉGLEMENTATION

- **STATUT OGM**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°1830/2003 et n°1829/2003.

- **TRAITEMENT PAR IONISATION**

Produit non ionisé/non irradié selon les directives n°1999/2/CE et n°1999/3/CE.

- **PESTICIDES**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°396/2005 et n°178/2006.

- **CONTAMINANTS**

Conforme à la réglementation Européenne CE n°2023/915

- **RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

Non applicable.

- **GARANTIE ABSENCE NANOMATÉRIAUX**

Conforme au règlement 1169/2011/CE et dans le cadre du décret 2012-232 relatif à la déclaration annuelle des substances à l'état nano-particulaire et arrêté du 6 août 2012.

FICHE TECHNIQUE PRODUIT
Graines de courge

- **EMBALLAGES**

Conforme au règlement CE n°1935/2004 du 27 octobre 2004 ; au règlement CE n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ; ainsi qu'à la réglementation française en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires à savoir le décret sanction 2007-766 su 10 mai 2007, modifié par le décret 2008-1469 du 30 décembre 2008.

Les informations présentes sur cette fiche technique sont valables ce jour et peuvent être sujettes à modification en fonction de l'évolution des matières premières utilisées et de leur actualisation.